PLAN DE MISE EN ŒUVRE HUMANITAIRE (HIP)¹ Titre: République Démocratique du Congo

(Ceci est une traduction. Seule la version en anglais fait foi)

Les activités proposées ci-après sont soumises à l'adoption de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2011/01000

1. Contexte

En dépit de ressources abondantes, la République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il se classe à la 176^e place sur les 182 pays de l'indice de développement humain 2009. Dans l'indice de vulnérabilité «évaluation mondiale des besoins» (*Global Needs Assessment*, GNA), la RDC se situe dans l'une des premières places; son produit intérieur brut par habitant en 2008 était estimé à 300 USD, soit une chute de 57 % depuis 2007.

Avec 1,9 million de personnes déplacées sur une population totale d'environ 60 millions, une diminution importante des récoltes liée aux difficultés d'accès et à l'insécurité, des problèmes structurels aggravés par la crise financière, des prix peu élevés des minerais (la base de l'économie dans de nombreuses provinces) et un niveau élevé des prix des produits alimentaires, la situation humanitaire demeure précaire. Le manque de services de base (eau, assainissement et santé) représente un défi qui entrave le développement et rend également difficile le déploiement des stratégies établissant un lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRDD) dans la phase postérieure à l'urgence. Les taux de malnutrition, ainsi que les taux de mortalité infantile et maternelle demeurent élevés même dans les provinces qui ne sont pas exposées au conflit. La RDC est également sujette à différents types de catastrophes naturelles: inondations, glissements de terrains et éruptions volcaniques ainsi que séismes dans l'est du pays.

Les activités humanitaires sont sérieusement limitées par les opérations militaires contre les groupes armés, les violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre de civils par l'ensemble des groupes armés et l'accès limité des acteurs humanitaires en raison de l'insécurité et du manque d'infrastructures matérielles.

Dans ces circonstances précaires, plusieurs crises sont actuellement observées:

- Les déplacements liés au conflit dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, à l'est du pays. Malgré une stabilisation progressive de la situation dans certains territoires du Nord-Kivu, une grave dégradation a été constatée dans d'autres territoires et dans de larges zones du Sud-Kivu. Cette image relativement floue s'explique par le déplacement des combats localisés entre les factions de différents groupes armés et entre les groupes rebelles et les forces gouvernementales, soutenues par la MONUSCO (force de maintien de la paix des Nations Unies).
- Dans la province de l'Équateur, au nord-ouest de la RDC, un conflit interethnique amorcé fin 2009 et l'intervention subséquente de l'armée ont provoqué des déplacements de populations et des flux de réfugiés vers la République du Congo et la République centrafricaine (RCA). Alors que les tensions interethniques se sont

¹ HIP = Humanitarian Implementation Plan

apaisées, des groupes de population semblent intimidés par la présence de bataillons militaires. L'hypothèse de retour la plus optimiste est début 2011.

- Les attaques persistantes de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) ont entraîné des déplacements à l'intérieur de la province Orientale (districts du Haut et Bas-Uélé) et d'importants flux de réfugiés vers la RCA.
- La réintégration des réfugiés en provenance de Tanzanie et de Zambie est un défi supplémentaire et la préparation du retour des ressortissants congolais en provenance du Rwanda et du Burundi donne déjà lieu à des tensions localisées.

La réduction et la reconfiguration de la MONUSCO, le retour probable de ressortissants congolais de pays voisins, la prolifération de groupes armés et la présence constante de la LRA, les élections présidentielles de 2011 et le référendum concernant le Sud-Soudan sont autant d'éléments qui pourraient aggraver l'instabilité. Une amélioration significative de la situation globale semble donc peu probable dans un avenir proche.

2. BESOINS HUMANITAIRES

(1) Populations touchées / bénéficiaires potentiels:

D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), sur les six premiers mois de l'année 2010, plus de 775 000 nouvelles personnes déplacées ont été comptabilisées dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu et ce chiffre s'élève à plus de 25 000 dans les districts de l'est de la province Orientale. Le nombre total estimé de personnes déplacées internes (IDP) s'élève à **1.908.165** au 31 juillet 2010. On compte quelque **458.000** réfugiés de RDC dans les pays voisins (Tanzanie, Zambie, Angola, Burundi, Rwanda, Ouganda, RCA, République du Congo) en avril 2010.

Compte tenu de la vulnérabilité chronique des populations résidentes locales, qui sont également touchées par les activités liées au conflit et par l'arrivée de personnes déplacées ou rapatriées, il est essentiel de garantir que les besoins sont évalués (et que l'assistance est fournie) en fonction de la **vulnérabilité** plutôt que du statut des populations concernées (réfugiés, rapatriés, etc.).

(2) Description des besoins humanitaires les plus critiques.

Étant donné la taille du pays et les différentes dynamiques de conflit, les besoins prioritaires peuvent varier d'une région à l'autre. La protection est un problème majeur. Les taux de mortalité et la morbidité sont élevés dans tout le pays. La situation nutritionnelle est plus problématique dans la partie centrale de la RDC et moins critique dans les zones affectées par le conflit. Le manque de soins de santé est un problème de premier ordre dans la Province Orientale et les besoins dans le domaine de la santé sont également extrêmement importants dans les deux Kivus. La sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement et les besoins en abris, toujours significatifs lors de déplacements de populations, sont une particularité constante dans l'est de la RDC.

<u>Protection (y compris la violence liée au genre et au sexe SGBV):</u> la protection des civils est le principal problème dans toutes les régions de la RDC touchées par le conflit. Tous les groupes armés, notamment les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo), commettent fréquemment des violations des droits de l'homme à l'encontre de civils, y compris la violence liée au sexe très répandue à l'encontre des

femmes et des fillettes, et de plus en plus des hommes et des garçons. Les arrestations arbitraires, les pillages et les travaux forcés figurent également parmi les violations des droits de l'homme les plus fréquentes.

Santé (y compris SGBV): les difficultés structurelles à l'origine de la très faible qualité des services médicaux, l'isolement et un système généralisé de recouvrement des coûts dans les établissements de santé étatiques réduisent l'accès à des soins de santé adaptés. En conséquence, les taux de mortalité et la morbidité sont élevés, en particulier les taux de mortalité infantile et maternelle, la couverture vaccinale est présumée faible, tout comme la couverture et l'utilisation de moustiquaires à imprégnation d'insecticide durable. Les survenues d'épidémies localisées offrant des possibilités d'expansion variées sont fréquentes et les survivants d'épisodes de violence basée sur le genre reçoivent rarement les soins médicaux urgents dans les 72 heures critiques qui suivent l'incident.

<u>Sécurité alimentaire</u>: Le dernier Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) a classé 45 territoires (sur 145 en RDC), ce qui représente près de 7 millions de personnes, comme étant en situation d'«insécurité alimentaire aiguë». Il met en garde contre l'extension d'une crise alimentaire et des moyens d'existence dans huit provinces sur dix (la plupart avec un risque élevé d'aggravation). Celle-ci s'explique principalement par le déplacement des populations, l'insécurité, le manque d'accès aux produits alimentaires, l'apparition d'épidémies, ainsi que l'épuisement des actifs / des moyens d'existence (lié à l'effondrement du secteur minier) qui se superposent à une production limitée et à un manque d'infrastructures.

<u>Nutrition:</u> les enquêtes sur la nutrition réalisées fin 2009 par le gouvernement congolais, avec le soutien de l'UNICEF et du Programme Alimentaire Mondial (PAM), ont fait ressortir des niveaux anormalement élevés de malnutrition chez des enfants vivant dans cinq provinces de la RDC. Ces enquêtes réalisées dans plus de 90 territoires (représentant près de la moitié de la population de la RDC) ont révélé que 52 de ces territoires présentent des taux de mortalité aigue globale supérieurs à 10 % et 8 d'entre eux, supérieurs à 15 %. Quelques 530 000 enfants âgés de moins de cinq ans et plus d'un million de femmes enceintes nécessitent des interventions nutritionnelles urgentes dans ces régions. Le centre de la RDC est le plus touché, par exemple la province du Kasaï-Oriental, alors que les provinces des Kivu à l'est ont vu leur taux de malnutrition diminuer grâce aux interventions humanitaires.

<u>Eau et assainissement:</u> Dans la majorité du territoire, les problèmes sont plus liés à la qualité de l'eau qu'à sa quantité.. Les connaissances, les attitudes et les pratiques relatives à une bonne hygiène personnelle sont largement inadaptées. Plusieurs régions de l'est du pays enregistrent des épidémies récurrentes de choléra, qui deviennent critiques lorsque la densité de population s'accroît en raison des déplacements.

<u>Articles non alimentaires (NFI) / abris:</u> la plupart des IDP vivent avec des familles d'accueil, ce qui accroît sensiblement la pression sur les abris disponibles. Beaucoup ont perdu leurs effets personnels au cours des combats ou en raison de pillages très répandus et répétés. Ce besoin est donc récurrent à chaque déplacement.

<u>Réduction du risque de désastres:</u> de nombreuses régions de RDC sont régulièrement confrontées à des catastrophes naturelles localisées auxquelles les communautés et les autorités ne sont pas en mesure de faire face. Très peu de ressources sont consacrées à la préparation de réponses d'urgence et aux mesures de réduction des risques de désastres

sur le terrain, en raison d'un manque de connaissance, de financement et d'intérêt de la part des autorités compétentes.

3. REPONSE HUMANITAIRE

(1) Réponse et implication au niveau national / local

Le gouvernement n'est pas en mesure de faire face aux conséquences humanitaires des combats dans l'est du pays, aux besoins élémentaires dans le reste du pays ou aux crises nutritionnelles dans de nombreuses provinces du centre du pays. Les dépenses consacrées aux services sociaux et aux infrastructures matérielles demeurent très faibles par rapport à l'étendue des besoins et à la taille du pays.

(2) Réponse humanitaire internationale

Le Plan d'action humanitaire (PAH) 2010 s'élève à 827 616 628 USD, dont seulement 42 % était financé en juillet 2010. Ce sous-financement préoccupant aura des répercussions en 2011 dans la mesure où il devrait s'avérer nécessaire, pour plusieurs agences des Nations Unies et ONG, de revoir à la baisse leurs opérations.

En 2010, les principaux bailleurs de fonds bilatéraux actifs en RDC sont les États-Unis, le Japon, la Suède, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Bon nombre d'entre eux ont réduit le niveau du financement apporté en 2010 en raison de priorités gouvernementales ou de limitations budgétaires globales en période de crises financières mondiales. Cette situation pourrait se poursuivre en 2011.

OCHA a préalablement indiqué que le PAH 2011 serait strictement axé sur l'action humanitaire afin de mieux distinguer l'aide purement humanitaire de l'aide au développement et de stabilisation/transition/relèvement rapide. L'objectif consiste à garantir une plus grande cohérence avec les activités de relèvement rapide/transition telles que le Plan de stabilisation et reconstruction de l'est de la RDC du gouvernement congolais (STAREC) ou la Stratégie intégrale des Nations Unies pour la stabilisation de l'est de la RDC (ISSSS financées par d'autres acteurs dans des régions relativement stables dans lesquelles les populations sont de retour et/ou sont rapatriées.

(3) Contraintes et capacité de réponse d'ECHO

<u>Accès:</u> les problèmes logistiques et le manque d'infrastructures rendent risqué, difficile et coûteux le transport de personnel et de biens, par voie terrestre et aérienne, et ce dans tout le pays. Les opérations militaires, les attaques répétées à l'encontre de la population locale et des travailleurs humanitaires et le déplacement des combats vers les zones les plus reculées rendent l'octroi d'aide humanitaire plus complexe et plus coûteux.

<u>Partenaires:</u> tandis que la capacité et la disponibilité des partenaires dans le Nord et le Sud-Kivu est relativement bonne, les partenaires sont peu nombreux et manquent d'expérience et de connaissance de la situation dans les «nouvelles» zones de conflit comme la province Orientale ou celle de l'Équateur, moins accessibles également d'un point de vue logistique.

(4) Réponse envisagée par ECHO²

Présente dans les villes de Kinshasa, Goma, Bukavu et Bunia, la DG ECHO est en mesure de suivre de près chaque situation humanitaire et de participer activement à la coordination et au partage d'informations concernant les problématiques humanitaires. La réponse envisagée par ECHO sera axée d'une part sur les problèmes causés par les déplacements de population, et d'autre part sur les questions relatives à la protection liées aux violations des droits de l'homme et aux atrocités commises à l'encontre de la population civile. La plupart des bénéficiaires de l'aide humanitaire de l'UE sont les victimes directes des conflits récents ou en cours, les personnes déplacées, rapatriées et les communautés d'accueil concernées par les mouvements de population.

Concernant les domaines abordés, la DG ECHO prévoit de continuer à soutenir les aspects liés à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence, avec l'augmentation du pourcentage de financement des activités de nutrition. Les activités WASH devraient se maintenir au même niveau qu'en 2010. Outre la surveillance des épidémies et la réponse apportée à celles-ci, il peut s'avérer nécessaire de renforcer d'autres activités dans le domaine de la santé destinées à réduire la mortalité évitable, en raison du retrait du financement du Fond Européen de Développement (FED) dans de nombreuses zones touchées par le conflit, à l'exception vraisemblablement du Nord-Kivu pour lequel des bailleurs de fonds de transition sont attendus en 2011. L'essentiel de la réduction des risques de désastres, en ce compris la préparation de réponses d'urgence, sera considéré dans la mesure du possible. Un renforcement de l'attention, et au besoin du financement, est prévu pour des projets liés à la protection, sous réserve que les partenaires puissent réussir à mettre en œuvre des interventions et que l'accès matériel soit possible. La DG ECHO prévoit également de promouvoir l'utilisation généralisée du principe «ne pas nuire», et un meilleur ciblage et articulation de la majorité des préoccupations en matière de protection traduites en projets d'assistance globale. Des interventions de survie sélectionnées pourront être financées en cas d'indicateurs humanitaires au dessus des seuils d'urgence, principalement dans le domaine de la nutrition, conformément à la politique de la DG ECHO relative à l'assistance alimentaire.

Le soutien apporté par ECHO aux efforts de coordination et aux questions logistiques (principalement par le biais de l'opération ECHO FLIGHT³) sera maintenu tout au long de l'année 2010.

4. LRDD, COORDINATION ET TRANSITION

561,7 millions d'EUR (514 millions d'EUR pour l'enveloppe A) ont été approuvés dans le cadre du dixième FED (2008-2013). Les principaux domaines couverts sont la bonne gouvernance, la santé et les infrastructures. La deuxième enveloppe du dixième FED (l'enveloppe B) pour les besoins non prévus, qui comprend l'aide non programmable reposant sur la stratégie LRDD, s'élève à 47,7 millions d'EUR (dont 11,7 millions d'EUR disponibles à des fins humanitaires).

WWD/COD/2011/01 5

-

² Cette réponse tient compte des politiques opérationnelles de la DG ECHO http://ec.europa.eu/echo/policies/strategy fr.htm et des «Recommandations opérationnelles RDC 2011»

³ Des informations complémentaires concernant ECHO Flight sont disponibles à l'adresse http://ec.europa.eu/echo/

La santé, la nutrition / sécurité alimentaire, la justice et les droits de l'homme⁴ sont les principaux domaines dans lesquels des activités LRDD ont déjà eu lieu ou pourrait avoir lieu à l'avenir.

Le STAREC, qui doit être financé par diverses sources bilatérales et multilatérales, pourrait être un bon instrument pour la LRDD dans la mesure où des montants importants sont actuellement mobilisés pour des activités de stabilisation globale (en matière d'infrastructures, de gouvernance locale, d'État de droit et de services à la communauté). Le niveau disponible de nouveaux financements dans le cadre du STAREC demeure toutefois limité.

Recourant à d'autres instruments financiers variés, la Commission soutient des organisations issues de la société civile dans l'est du pays et elle met en avant les droits de l'homme, soutient des programmes destinés à la protection de l'environnement, promeut la sécurité alimentaire principalement pour Kinshasa ainsi que des programmes liés à l'eau dans différentes parties du pays. Le Conseil intervient également par le biais de ses deux missions de sécurité EUSEC et EUPOL.

Il n'existe pas de stratégie de sortie claire en RDC. La DG ECHO surveille constamment la situation humanitaire dans tout le pays et adapte sa réponse à l'évolution des besoins. Les niveaux de financement font donc l'objet d'un examen continu, domaine par domaine, même si le montant global de l'aide demeure pratiquement le même d'une année à l'autre.

Une stratégie de sortie est toujours attendue pour tous les projets individuels financés par la DG ECHO en DRC mais il n'existe que très peu d'opportunités concrètes de sortir complètement de régions entières. De nouvelles situations de crise surviennent toujours régulièrement et il n'existe aucun signe concernant la fin du conflit ou une stabilité durable.

5. Informations operationnelles et financieres

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2011/01000 et les conditions générales du contrat-cadre de partenariat avec la Commission européenne remplacent les dispositions du présent document.

5.1 Contacts⁵

Unité opérationnelle concernée : ECHO/A1

Personnes de contact au siège:

Patrick Lambrechts Responsable géographique	patrick.lambrechts@ec.europa.eu
---	---------------------------------

⁴ À noter que les atrocités commises par les troupes gouvernementales volontaires à l'encontre de la population civile sont l'un des principaux motifs de la situation humanitaire catastrophique. Par ailleurs, il existe une très faible volonté politique de contrôler le domaine de la sécurité, de renforcer la sphère judiciaire, de mettre fin à l'impunité et de contraindre les FARDC et la police à changer et à remplir le rôle de protection de la population attendu d'elles.

WWD/COD/2011/01

_

Toutes les lettres d'intention et formulaires uniques reçus doivent également être envoyés à <u>ECHO-CENTRAL-MAILBOX@ec.europa.eu</u>

Année	:	201	1
		_	

Annabelle Vasseur	Responsable géographique	annabelle.vasseur@ec.europa.eu
-------------------	--------------------------	--------------------------------

Personnes de contact sur le terrain:

KINSHASA				
Corinna Kreidler	Chef de bureau	corinna.kreidler@ec.europa.eu		
Muriel Cornelis		muriel.cornelis@ec.europa.eu		
GOMA				
Nicolas Leguen (ad interim)		nicolas.leguen@echodrc.org		
BUKAVU				
Nicolas Leguen		nicolas.leguen@echodrc.org		
BUNIA				
Jean-Christophe Pegon		jean-christophe.pegon@echodrc.org		

5.2 Informations financières

Allocation de fonds proposée: 40 millions d'EUR

Crises d'origine humaine: Aide humanitaire: 30 millions d'EUR

Assistance alimentaire: 10 millions d'EUR

5.3 Évaluation de la proposition

Première phase d'évaluation

- <u>Description des interventions d'aide humanitaire afférentes à cette phase d'évaluation</u>: Les partenaires intéressés sont invités à présenter leurs lettres d'intention pour toutes les réponses aux besoins et secteurs identifiés dans les sections 2 et 3 du HIP.
- <u>Montant indicatif à engager lors de cette phase de présentation de propositions</u>: jusqu'à 40 millions d'EUR.
- Partenaires potentiels: tous les partenaires ECHO

- <u>Informations à fournir</u>: <u>lettre d'intention</u>⁶ (5 pages maximum, format libre ou sur le modèle du formulaire unique) comprenant au moins les éléments suivants: zone d'intervention spécifique, domaine, durée, bénéficiaires, contexte/évaluation des besoins, réponse proposée (résultats, activités présentées sous forme d'un cadre logique), coûts estimés, contribution requise, informations administratives. Les organisations et les agences internationales peuvent remplacer les informations ci-dessus par l'envoi de leur programme / appel (ou le lien vers celui-ci s'il est publié sur leur site Web).
- <u>Date proposée pour la réception des informations requises présentées cidessus: le 11/11/2010⁷</u>
- Les coûts seront éligibles à compter du 01/01/2011⁸
- La durée initiale prévue pour les actions financées peut aller jusqu'à 12 mois .
- Les principes communément utilisés seront appliqués à l'évaluation des propositions. Il s'agit de la qualité de l'évaluation des besoins, la connaissance du pays / de la région, la pertinence des domaines d'intervention et la qualité de la logique d'intervention par rapport au HIP et aux recommandations opérationnelles.

Lorsque des lettres d'intention sont exigées, une analyse de départ est réalisée sur la base des informations reçues, des formulaires uniques et d'autres sources, comme les Appels de fonds consolidés (CAP) et les Plans d'action humanitaire communs (CHAP). Pour les lettres d'intention retenues, il sera demandé aux partenaires de remettre un formulaire unique, lequel fera l'objet d'une évaluation plus détaillée. Seuls les formulaires uniques acceptés peuvent donner lieu à la signature d'une convention.

La Commission se réserve le droit de considérer les lettres d'intention / formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas de certains besoins / priorités non couverts par les lettres d'intention / formulaires uniques reçus.

La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit soit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique, soit de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente l'emportant.